

ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO-CASTELLO  
**COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération  
N° DEL-41-130423-19

**SEANCE DU 13 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le treize du mois d'avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André ROCCHI, Maire.

**Etaient présents :** M André ROCCHI ; M Christian PAOLI ; Mme Marie Josée SANTONI ; M Sébastien GUIDICELLI ; Mme Agnulina ANDREANI ; M Vincent SUSINI ; Mme DAMIANI-CHIODI Anne-Marie ; Mme Victoria COLOMBANI ; M Franck PAOLI ; Mme Marie-Luce MICAELLI ; M Toussaint BARBONI ; Mme Muriel ELEGANTINI ; M Pierre Louis PIERI ; M Jules François PAOLI ; Mme Nadine ACHILLI FABRE ; M Esteban SALDANA ; Mme Nicole FARENC ; M André POLINI.

**Etaient représentés :** Mme Anne Laure FILIPPINI par Mme Victoria COLOMBANI ; M Jean Jacques FRATICELLI par M Christian PAOLI ; Mme Lisa FRANCISCI par Mme CHIODI Anne-Marie ; M Jean François OTTOMANI par M Toussaint BARBONI ; M Filippu Antone ANGELI par M Pierre Louis PIERI ; Mme Marie Pierre GAMBOTTI par Mme Agnulina ANDREANI ; Mme Sandrine MURGIA par M Sébastien GUIDICELLI ; Mme Dominique VILLARD ANGELI par Mme Nadine ACHILLI FABRE ; M Albert PIREDDA par M Esteban SALDANA.

**Secrétaire de séance :** Mme Muriel ELEGANTINI

Nombre de Membres en exercice : 27	Présents : 18	Absents : 0	Représentés : 9	Votants : 27
Votes pour : 27	Votes contre : 0	Abstentions : 0		
Affichage en date du : 04.04.2023	Convocation : 04.04.2023			

**OBJET : SUBVENTION A L'ASSOCIATION LES P'TITS EXPLORATEURS, DANS LE CADRE DU CEJ, POUR LA GESTION DE LA MICRO CRECHE U PRIMU PASSU.**

La commune de Prunelli di Fiumorbu est partenaire financier, dans le cadre du Contrat Enfance et Jeunesse (C.E.J) de la micro crèche U Primu Passu, gérée par l'association les P'tits explorateurs.

En cette qualité, la commune subventionne cette structure au titre de l'exercice 2023, par la mise à disposition de locaux, (évaluée à 12 960,00 €) d'une part, et par le versement d'une subvention pécuniaire d'autre part (20 000,00 €) soit un total de 32 960,00 €.

Or, le versement de cette subvention pécuniaire n'ayant pas encore été effectuée, il convient de décider de son versement.

Vu les crédits prévus à l'article 6574 du budget primitif 2023,

Vu l'exposé du maire,

**Délibération**  
**N° DEL-41-130423-19**

Il est rappelé aux élus, siégeant au conseil d'administration de l'association, qu'ils devront quitter la séance au moment du vote d'octroi des aides financières.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

-D'attribuer une subvention d'un montant de vingt mille euros à l'association les P'tits explorateurs au titre de l'exercice 2023, dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, pour la gestion de la micro crèche U Primu Passu ;

-D'autoriser le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.**

**Le Maire,**

